



Préparer
un Doctorat canonique
en Droit canonique



Contacts

Doyen et directeur du 3^{ème} cycle :
Prof. Ludovic Danto

Directeur du Collège Doctoral de l'ICP :
Prof. Camille Riquier

Secrétariat du Doyen et chargée de mission : **Mme Cécile Madeddu**
00 (0)1 44 39 52 82 – droit.canonique@icp.fr

Secrétariat des études : **M. Kirill Tchourmassov**
+33 (0)1 70 64 29 78 - etudes.droit.canonique@icp.fr

Sommaire

Contacts	2
Un Doctorat canonique en Droit canonique : pour qui ? Comment ?	3
Objectifs	3
Durée	3
Condition d'admission	3
Composition du diplôme :	3
Enseignements spécifiques en Droit canonique	3
Composition du portefeuille de la recherche	4
Informations pratiques	5
Comment s'inscrire ?	5
Tarifs	5
Programme 2020-2021	6
Description des enseignements 2020-2021	6
Calendrier universitaire	7
Congrès international :	8

Un Doctorat canonique en Droit canonique : pour qui ? Comment ?

Objectifs

Inscrit au sein du collège doctoral de l'I.C.P., le Cycle des Etudes du Doctorat permet à l'étudiant d'acquies un haut niveau de qualification en Droit canonique menant à l'obtention de la thèse. La thèse habilitée, selon les dispositions de la Constitution Apostolique *Veritatis Gaudium*, à l'enseignement et à la recherche dans une Faculté canoniquement érigée. Elle donne encore accès, aux termes de la législation ecclésiastique, à la fonction de Vicaire judiciaire au sein des Tribunaux ecclésiastiques.

Durée

L'élaboration de la thèse doit en principe s'effectuer dans un délai de trois ans.

Condition d'admission

Conformément à la Constitution Apostolique *Veritatis Gaudium* et au Décret *Novo Codice*, les étudiants qui sont titulaires de la Licence ecclésiastique en Droit canonique peuvent être directement admis en première année de Doctorat.

En fonction des résultats obtenus et des places disponibles, le doctorat canonique en Droit canonique peut être préparé en même temps que le Doctorat en Droit auprès de la Faculté de Droit, Economie, Gestion de l'Université de Paris-Saclay.

Composition du diplôme :

Au titre de la Faculté de Droit canonique de l'Institut Catholique de Paris	Au titre du Collège doctoral de l'Institut Catholique de Paris
<ul style="list-style-type: none"> - Cours et séminaires de la Faculté de Droit canonique - Réunions des doctorants de la Faculté de Droit canonique 	<ul style="list-style-type: none"> - Semaine méthodologique du collège doctoral de l'Institut Catholique de Paris - Réunion de l'Unité de recherche de l'Institut Catholique de Paris - Réunion du pôle de recherche auquel participe la Faculté de Droit canonique : Pôle Ethique, morale et institution
+ Portefeuille de la recherche	
+ Préparation de la thèse en lien étroit avec le directeur de thèse	

Enseignements spécifiques en Droit canonique

Maquette 3 ^{ème} cycle	Durée	D1	D2	D3
1. Un séminaire par un enseignant stable de la Faculté	12h	X		
2. Un séminaire par un enseignant invité	12h	X	X	Option
3. Un séminaire par un enseignant chargé d'enseignement ou par un docteur de la Faculté, ayant obtenu la mention « summa cum laude ».	12h	X	X	

4. Un séminaire extérieur à la Faculté de Droit canonique (au moins une fois)		Option	Option	Option
5. Séminaire méthodologique de 1 ^{ère} année pour ceux qui en ont besoin	36h	Option		
Langues ¹		Option		

Composition du portefeuille de la recherche

EXPERIENCES SCIENTIFIQUES

1. Activités liées à la formation doctorale Compétences acquises

- Participation à des colloques scientifiques
- Participation à des ateliers, séminaires, journées d'études
- Participation à la semaine méthodologique
- Participation à la matinée d'insertion professionnelle

2. Autres activités scientifiques Compétences acquises

- Formation à la maîtrise des outils de recherche (HAL, Zotero, etc.)
- Communications à des colloques nationaux ou internationaux
- Participation à des projets de recherche
- Séjours de recherche
- Publications scientifiques
- Autres publications : compte-rendu, traduction, correction/relecture d'articles
- Activités éditoriales
- Contribution à l'organisation d'évènements scientifiques et montage de projets
- Organisation de séminaires ou de journées d'études

3. Autres

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

4. Activités professionnelles liées à la formation doctorale. Compétences acquises.

5. Activités d'enseignement

6. Autres



La semaine méthodologique de la Recherche
aura lieu du **12 au 16 octobre 2020**

Les réunions des doctorants de la Faculté de Droit canonique sont prévues :



- **Mercredi 21 octobre 2020, 14h-17h**
- **Mercredi 17 mars 2021, 14h-17h**
- **Mercredi 19 mars 2021, 14h-17h**

¹ Un étudiant inscrit en thèse peut bénéficier, sous certaines conditions, de 56 heures de formation dans une langue étrangère (anglais, allemand, espagnol ou italien) à l'Institut Catholique de Paris

Informations pratiques

Comment s'inscrire ?

Documents demandés :

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation
- Copie de l'attestation d'obtention de la Licence canonique en Droit canonique
- Copie des relevés de notes obtenus en Licence canonique en Droit canonique
- Pour les clercs, religieux et religieuses : autorisation écrite de son Ordinaire.

Le dossier est à déposer sur le site SesamICP : [Inscription en Doctorat canonique en Droit canonique](#)

Après examen du dossier par le responsable du diplôme, un rendez-vous vous sera proposé (par Skype, Zoom ou téléphone ou à la Faculté de Droit canonique).

Tarifs

Inspirée par la démarche de responsabilité sociale des Universités (RSU), l'opération « **Campus Responsable** » de l'I.C.P. a été lancée en 2013. Elle repose les fondements pédagogiques des universités catholiques et vise à rendre l'expérience universitaire accessible à tous, elle promeut un environnement de travail propice à la réussite et au développement de l'étudiant. Les actions déjà menées ont été récompensées en 2016 par le Trophée Campus Responsable.

Encouragé à poursuivre ces actions, l'aide de chacun est nécessaire. Aussi tous les étudiants inscrits en cursus auront à verser une contribution de 152 €, indépendamment des frais de scolarité, permettant ainsi la poursuite des efforts de l'I.C.P. pour la valorisation de son patrimoine, la valorisation des personnes et la gestion environnementale.

« **La contribution de vie étudiante et de campus** » (CVEC) est instituée par la loi « Orientation et réussite des étudiants », promulguée le 8 mars 2018.

Chaque étudiant en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit obligatoirement obtenir, préalablement à son inscription, son attestation d'acquiescement de la Contribution de vie étudiante et de campus, par paiement ou exonération.

Obtenez votre attestation en 2 minutes :

- 1- Connectez-vous ou créez-vous un compte sur MesServices.Etudiant.gouv.fr
- 2- Indiquez votre ville d'études
- 3- Acquiescez-vous de votre CVEC, par paiement ou exonération
- 4- Obtenez votre attestation, à présenter à votre établissement lors de votre inscription

NOMBRE DE PARTS FISCALES	TRANCHES					FORMATION CONTINUE
	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4	Tarif 5	
MOINS DE 4 PARTS	Plus de 80 000€ par part	Entre 50 001€ et 80 000€	Entre 38 001€ et 50 000€	Entre 20 001€ et 38 000€	Jusqu'à 20 000€	
4 PARTS ET PLUS	Plus de 120 000€ par part	Entre 80 001€ et 120 000€	Entre 50 001€ et 80 000€ <i>Etudiants étrangers</i>	Entre 38 001€ et 50 000€ <i>Etudiants clercs (ou envoyé par une institution ecclésiastique)</i>	Jusqu'à 38 000€	
	TARIF 1	TARIF 2	TARIF 3	TARIF 4	TARIF 5	
DOCTORAT (PAR AN)	3 850 €	3 280 €	2 710 €	2 220 €	1 910 €	4 880 €

Programme 2020-2021

Description des enseignements 2020-2021

Par ordre alphabétique des noms des enseignants :

Interactions sphère ecclésial / Droit canonique – sphère civile/Droit français	Anne-Violaine HARDEL	Mercredi, 10h-12h	Semestre 1
Le droit canonique s'insère dans d'autres systèmes juridiques. Il importe de saisir les interactions entre deux systèmes normatifs ainsi que les enjeux qui en découlent.		16/9 (1) – 14/10 (2) – 4/11 (3) – 25/11 (4) – 16/12 (5) – 13/1 (6)	
	Albert JACQUEMIN	Mercredi, 14h-16h	Semestre 2
A partir de thématiques canoniques, découvrez l'importance de l'histoire.		20/2 (1) – 3/2 (2) – 10/2 (3) – 3/3 (4) – 10/3 (5) – 17/3 (6)	
	Laurent Saâtième SOMDA		Semestre 1
La nécessité de la preuve comme condition de la décision du juge constitue un principe fondamental qui préside à toute activité juridictionnelle. Comment le juge doit s'investir dans une attitude consciente, prudente et une déontologie irréprochable pour remplir cet office par l'acquisition d'une certitude morale en vue d'une décision objective ? En tranchant le litige le juge rend la justice mais aussi laisse entrevoir une autre dimension de son office très peu perceptible qui est son autorité et que l'on qualifie parfois à tort de pouvoir. Cette autorité du juge dérive d'une double source irréductible. De par sa nomination le juge dispose d'une autorité que nous pouvons improprement appeler une « autorité décrétée » ou une légitimité. Toutefois, cette autorité institutionnelle du juge n'est pas suffisante pour permettre au juge d'assumer pleinement son office. Elle doit nécessairement être complétée par l'autorité personnelle du juge. Très contestée depuis quelques décennies suite aux nombreuses erreurs judiciaires enregistrées, l'autorité personnelle du juge qui, à une époque s'imposait naturellement semble aujourd'hui faire place à un sentiment de suspicion généralisée. Cette réalité est bien mise en évidence par le titre évocateur de l'ouvrage de Franklin Kuty intitulé « L'impartialité du juge en procédure pénale : De la confiance décrétée à la confiance justifiée ». D'où la nécessité pour le juge de mériter la confiance des justiciables et de justifier de son autorité par une correcte administration de la justice. L'autorité personnelle du juge est la condition et la conséquence de la pleine réalisation de l'office du juge. Cette autorité est à la fois le moyen et le résultat de l'office de judicature. En tant que moyen l'autorité du juge prend toute son ampleur dans la formation de la certitude morale et en tant que résultat elle est entièrement assumée dans la décision et notamment dans la motivation du juge. Tout l'office du juge apparaît alors comme une mise en œuvre de l'autorité du juge à travers l'établissement de la preuve et la motivation de la décision.	A préciser à la rentrée		

Calendrier universitaire

Semestre 1

- Jeudi 10 septembre après-midi et vendredi 11 septembre 2020 *Session de rentrée de la Faculté de Droit canonique (célébration facultaire de la messe du Saint-Esprit)*
- Lundi 14 septembre *Début du 1^{er} semestre*
- Mardi 6 octobre *Messe de rentrée à 11h - rentrée de la Vie étudiante à 12h – rentrée académique*
- Du samedi 24 octobre soir au lundi 2 novembre matin *Vacances de Toussaint*
- Mercredi 11 novembre *Férié*
- Mardi 8 décembre *Fête patronale de l'I.C.P., messe à 12h15*
- Du samedi 19 décembre 2020 soir au lundi 4 janvier 2021 matin *Vacances de Noël*
- Semaine de révision (pas de cours) : du 4 au 8 janvier
- Semaine d'examens : du 11 au 15 janvier
- Samedi 16 janvier au soir *Fin du premier semestre*

Semestre 2

- Lundi 18 janvier 2021 *Début du 2^{ème} semestre*
- Jeudi 21 janvier *Cérémonie des vœux à 18h (célébration facultaire de la messe à 12h15)*
- Mardi 26 janvier *Fête de saint Thomas d'Aquin, messe à 12h15*
- Du samedi 13 février au lundi 22 février au matin *Vacances d'hiver*
- Du samedi 20 février au mardi 2 mars *Voyage d'études facultaire (pas de cours)*
- Du jeudi 1^{er} au lundi 5 avril *Triduum pascal (pas de cours)*
- Du samedi 17 avril au soir au lundi 3 mai au matin *Vacances de printemps*
- Vendredi 9 avril *Cérémonie de remise des diplômes de l'I.C.P.*
- Vendredi 8 mai *Armistice 1945 (férié)*
- Mercredi 12 mai *Célébration facultaire de la messe de S. Yves (à confirmer)*
- Jeudi 13 mai *Ascension (férié)*
- Lundi 24 mai *Pentecôte (férié)*
- Date limite pour le dépôt des mémoires : mercredi 19 mai 2021
- Semaine de révision (pas de cours) : du 31 mai au 4 juin 2021
- Semaine d'examens : du 2 juin au 5 juin 2021
- Semaine de soutenance des mémoires : du 14 au 18 juin 2021
- Vendredi 2 juillet au soir *Fin de l'année universitaire I.C.P.*

Congrès international :

La Faculté de Droit canonique de l'ICP accueille le XVII^e Congrès de la *Consociatio internationalis studio iuris canonici promovendo* rassemblant des chercheurs des cinq continents.

Le thème retenu est « *Personne, droit et justice : la contribution du droit canonique dans l'expérience juridique contemporaine* ».

Programme, informations et inscriptions sur : <http://consociatio.icp.fr>



Notez la date ! la participation des étudiants sera obligatoire

